

Communiqué de presse, 9 octobre 2020

Coronavirus : port obligatoire de masques dans les espaces clos

À l'Université de Berne, une obligation générale de porter des masques dans tous les espaces clos s'appliquera à partir du lundi 12 octobre 2020.

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé mercredi que le port du masque sera obligatoire dans tous les espaces clos destinés au public dans le canton de Berne à partir du lundi 12 octobre 2020. Ne sont pas concernés par cette ordonnance, entre autres, les espaces clos des hautes écoles. Cependant, le Conseil-exécutif exige des institutions concernées qu'elles s'adaptent très rapidement à l'évolution de la situation épidémiologique.

Comme le nombre d'infections dues au Coronavirus est en augmentation et que la protection de la santé de toutes les personnes à l'Université de Berne est une priorité absolue, la cellule de crise et la Direction de l'Université ont décidé d'introduire le port du masque obligatoire à l'Université de Berne également. À partir du lundi 12 octobre 2020, le port du masque sera donc obligatoire dans tous les espaces clos de l'Université de Berne. " La situation épidémiologique évolue défavorablement en ce moment et la saison froide approche, ce qui rend difficile une ventilation efficace dans nos locaux. Nous avons donc décidé de renforcer les mesures de protection sans affecter de manière disproportionnée les activités universitaires ", explique le Recteur, Christian Leumann.

Les étudiant·e·s doivent désormais porter un masque dans tous les bâtiments de l'Université, tant pendant les cours que pendant les déplacements au sein des divers bâtiments. Les enseignant·e·s peuvent donner des cours sans porter de masque à condition de respecter une distance minimale de 2 mètres par rapport aux étudiant·e·s. Les collaborateur·trice·s ne sont pas obligé·e·s de porter le masque à leur poste de travail fixe, pour autant que une distance minimale de 1,5 mètre puisse être respectée.

Toutes les activités et manifestations à l'Université de Berne se dérouleront comme prévu, en tenant compte de la nouvelle obligation concernant le port masque.

Veillez voir plus d'informations et les détails de contact sur la page suivante.

Mesures pour lutter contre le Coronavirus à l'Université de Berne

L'Université de Berne examine de manière permanente la situation concernant l'évolution du Coronavirus. Elle entretient également un échange régulier avec la Haute école pédagogique germanophone de Berne (PH Bern) et la Haute école spécialisée bernoise. Des informations sur la situation et les mesures prises à l'Université de Berne sont disponibles à l'adresse : www.unibe.ch/coronavirus

Contact :

Université de Berne

Media Relations

Téléphone : +41 31 631 41 42 / E-Mail : medien@unibe.ch